

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Comité de suivi n°4

22 octobre 2025

Table des matières

1. Echanges et questions.....	3
2. Atelier sur l'implantation	5
3. Retour sur l'atelier	5
4. Conclusion.....	6



Le mercredi 22 octobre s'est tenue la quatrième réunion du comité de suivi du projet éolien de La Louptière-Thénard.

1. Présence

Elus :

- Benoît SAVOURAT, maire
- Jean-Pierre SEGUIN, 1er adjoint
- Jérémy BERTRAND, 2ème adjoint
- Françoise SEGUIN
- Linda LEPRÊTRE
- Julien PONSOT
- Yannick SOUVERIN
-

Habitants :

- Jacqueline MOUTIN
- Isabelle VAN MELLE
- Angélique MOTTOT
- Philippe MEROT
- Agathe MEROT
- Ambre CARTIER
- Kevin LEFEVRE
- Christine PAULVE
- Jean-Baptiste BRUGGEMAN
- Olivier MICHARD

RWE

- Cédric MADAMOURS, chef de projets
- Théo FIQUET, responsable régional Grand Est
- Pauline GAND, chargée de concertation
- Agathe LEMOINE, chargée de concertation

2. Introduction

Cédric Madamours, chef de projets, annonce au comité de suivi que le projet éolien de La Louptière-Thénard sera mis en pause. En effet, s'il était déposé en l'état, le projet serait refusé par l'Armée de l'Air en raison de la proximité (moins de 70 km) au radar de Romilly-Prunay. RWE explique que l'armée a récemment augmenté sa zone de coordination autour des radars de 30 km à 70 km : dans les 70 km autour d'un radar, les projets éoliens doivent se placer dans la continuité de parcs existants afin de ne pas gêner la visibilité des radars militaires.

Ainsi, la fin d'année sera consacrée à définir une implantation pour ne pas perdre le travail réalisé depuis 2023 avec les bureaux d'études, le Conseil Municipal et le comité de suivi. Si le projet était amené à reprendre dans les prochaines années, RWE reviendrait vers le Conseil Municipal et remettrait en place le comité de suivi.

Cédric Madamours laisse ensuite aux participants une demi-heure de questions et d'échanges, tel que demandé par le comité.

3. Echanges et questions

Depuis quand l'entreprise RWE a-t-elle connaissance de la contrainte Armée ?

RWE a reçu le courrier en mai/juin cette année. L'annonce de la mise en pause a été faite à la permanence d'information de juillet 2025. Enfin, une lettre d'information a été distribuée en septembre afin d'informer tous les habitants.

Combien de temps les contrats sont-ils valables ?

Des accords (promesses de bail) avec les propriétaires/exploitants des parcelles ont été contractés : ils ont une durée de 7 ans.

Si le projet reprenait après ce délai, de nouveaux contrats devraient être signés avec les propriétaires/exploitants. Cela dit, les études naturalistes réalisées sur le projet n'ont qu'une durée de 5 ans. Au-delà, l'intégralité de l'étude naturaliste devrait être reprise.

Combien de temps le mât de mesure de vent va-t-il encore rester ?

Le mât restera encore au moins six mois afin de compléter une deuxième année de mesures (vent et écoute en hauteur des chauves-souris). Il sera retiré courant 2026, selon les disponibilités du bureau technique chargé de son installation.

(A Monsieur le Maire) L'avis que le Conseil Municipal a donné sur les énergies non-renouvelables et renouvelables a-t-il une durée indéfinie ?

Monsieur le Maire répond que les « zones d'accélération » définies par le Conseil sont un avis indicatif portant sur l'installation d'éoliennes, de panneaux solaires, ou autre, sur la commune.

Une participante indique ne pas avoir obtenu l'autorisation de mettre des panneaux photovoltaïques sur son toit, en raison de la proximité de son habitation à l'église de La Louptière-Thénard, monument historique inscrit. Un autre participant indique qu'il a eu l'autorisation d'installer des panneaux, mais au sol.

Concernant la contrainte militaire, d'autres projets de RWE sont-ils arrêtés ?

RWE répond que 3 autres projets sont aussi arrêtés, dont un au même stade que celui de La Louptière-Thénard, situé à Premierfait dans l'Aube. Avec l'augmentation des zones de coordination radar de 30 km à 70 km, une grande partie du Grand Est est maintenant constraint. En additionnant toutes les contraintes (armée, zones naturelles protégées, habitat...), seul 1% du territoire français peut accueillir de l'éolien.

Un article du Parisien indique que les énergies renouvelables généreront 300 milliards d'euros de dettes pour l'Etat.

Cet article indique que ce serait le coût pour l'Etat pour les 20 prochaines années. RWE a connaissance de cet article, écrit par un ancien cadre de RTE. RWE indique comment ce chiffre, beaucoup relayé par la presse cet été, a été calculé de la manière suivante :

- Il estime que le prix de revente pour les énergies renouvelables sur les 20 prochaines années est de 200 €/MWh. Selon l'auteur ce prix correspond au prix de l'éolien offshore. Or le prix des derniers appels d'offres de l'éolien en mer avoisine aujourd'hui 68 €/MWh et même 45 €/MWh pour les derniers appels d'offres. Le prix des autres énergies renouvelables n'est pas non plus aussi élevé ils oscillent entre 70 et 90€ du MWh ;
- Il prend en compte les coûts d'investissement dans le réseau électrique, estimés à 150 milliards d'euros, alors que ceux-ci ne sauraient être uniquement imputés aux énergies renouvelables. En effet, seulement 6% de ces investissements seraient liés à l'éolien terrestre, le reste étant prévu pour l'adaptation du réseau au changement climatique et son renouvellement celui-ci ayant plus de 60 ans et ayant besoin d'être remis en état.

RWE fait remarquer que ce chiffre est facilement relayé par la presse mais qu'il faut lire le rapport pour comprendre qu'il n'est nullement fondé. L'entreprise fait par ailleurs remarquer que les anti-nucléaires jouent des mêmes effets d'annonce, en parlant de 400 milliards d'euros de dettes causés par la filière nucléaire.

Une participante indique que son opposition aux éoliennes vient surtout du point de vue esthétique, de dénaturation du paysage. RWE ne nie pas que les éoliennes vont changer le paysage ; c'est pour cela que des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts seront travaillées si le projet reprend.

Maintenant que le projet est en pause, RWE va-t-il développer ce projet sur une autre commune ? Se placer en masque des éoliennes de Traînel ?

RWE répond que ce n'est pas possible. Les études réalisées ne portent que sur la commune de La Louptière-Thénard. Changer de commune reviendrait à développer un tout nouveau projet, ce que RWE n'envisage pas à l'heure qu'il est.

Le comité n'ayant pas d'autres questions, RWE propose de passer à l'atelier.

4. Atelier sur l'implantation

Les participants sont divisés en deux groupes. L'objectif est de trouver des configurations possibles d'éoliennes dans la zone d'implantation potentielle, en y superposant des calques présentant les différentes contraintes (environnementales et techniques). Ces cartes peuvent être consultées en annexe dans la partie « Retour sur l'atelier ».



A noter que certains membres du comité ne souhaitent pas participer et préfèrent attendre la présentation de l'implantation, afin de ne pas apporter leur soutien au projet.

5. Retour sur l'atelier

RWE présente les différents scénarios d'implantation ainsi que des photomontages (voir présentation en annexe). L'équipe projet propose ensuite aux participants de donner leur avis sur les quatre scénarios présentés : me convient plutôt (vert) / me convient avec réserves (jaune) / ne me convient pas (rouge).

Voici le résultat agrégé des votes (13 votants sur 16 participants) :

Variante n°1 8 éoliennes à l'ouest	Variante n°2 7 éoliennes à l'ouest	Variante n°3 6 éoliennes à l'est	Variante n°4 6 éoliennes à l'ouest
5 ●●●●●	7 ●●●●●●●	9 ●●●●●●●●●	5 ●●●●●
3 ●●●	3 ●●●	2 ●●	2 ●●
2 ●●			

Code couleur des gommettes :

 Me convient plutôt

 Me convient avec réserves

 Ne me convient pas

A noter qu'une participante indique ne pas voter pour ne pas apporter son soutien au projet.

RWE prend note des orientations données par le comité de suivi :

- Pas d'implantation à l'est (jugée trop visible) ;
- S'orienter plutôt vers une seule ligne de 6 ou 7 éoliennes à l'ouest, en s'éloignant le plus possible de la commune (1 km).

6. Conclusion

Une carte de l'implantation retenue sera transmise au comité de suivi (à l'échelle de La Louptière-Thénard, et à plus grande échelle afin d'y faire figurer le parc éolien de l'Orvin, comme demandé par les participants).

RWE remercie tous les participants d'avoir pris le temps de venir aux réunions du comité de suivi !



Projet éolien de La Louptière-Thénard

Comité de suivi n°4

22 octobre 2025

Pauline Gand, Chargée de concertation

Agathe Lemoine, Chargée de concertation

Théo Fiquet, Responsable Grand Est

Cédric Madamours, Chef de projets éoliens

Programme de la soirée

Comité de suivi n°4

19h - 19h30

Echanges et questions

19h30 - 20h

Atelier implantation du projet

20h -20h30

Retour sur l'atelier

Conclusion sur l'implantation



Echanges et questions



Atelier Implantation du projet

Page 4

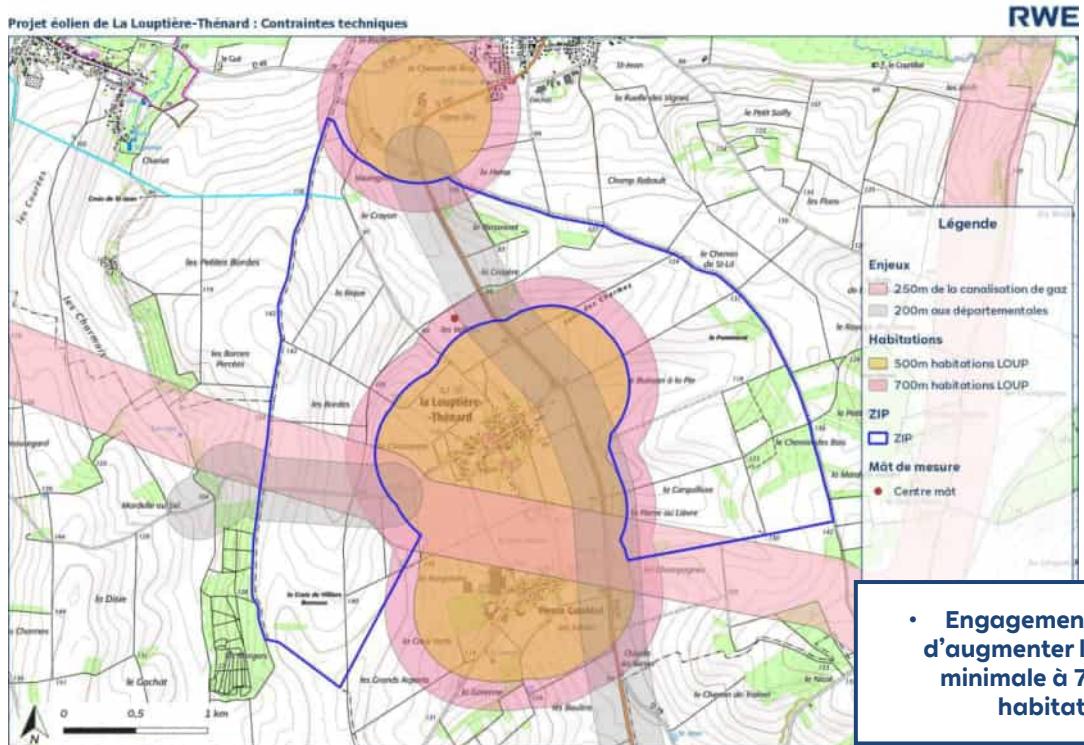


Retour sur l'atelier

Page 5

Projet éolien de La Louptière-Thénard

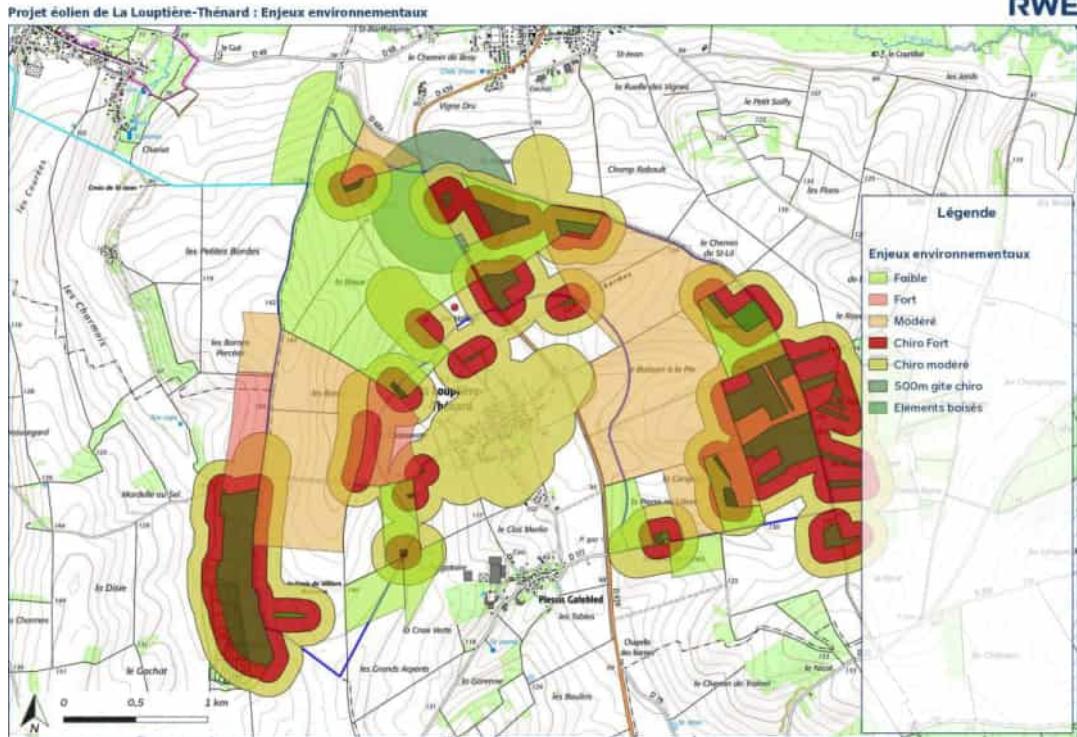
Les contraintes techniques



Projet éolien de La Louptière-Thénard

Enjeux environnementaux

RWE

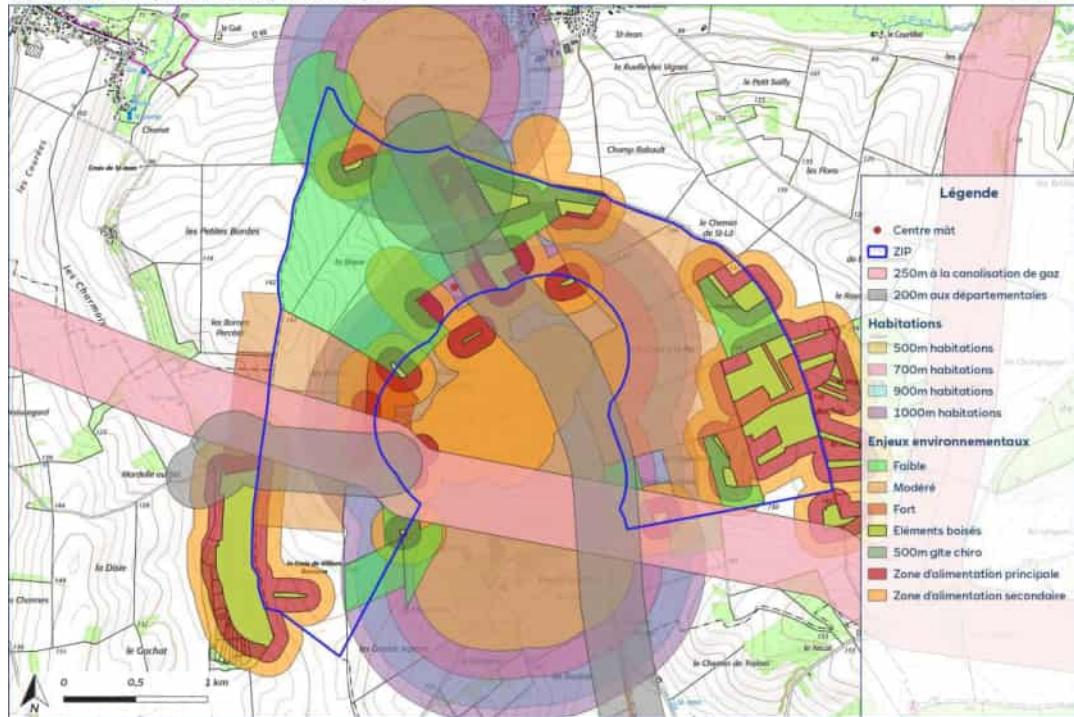


Projet éolien de La Louptière-Thénard

Synthèse des contraintes

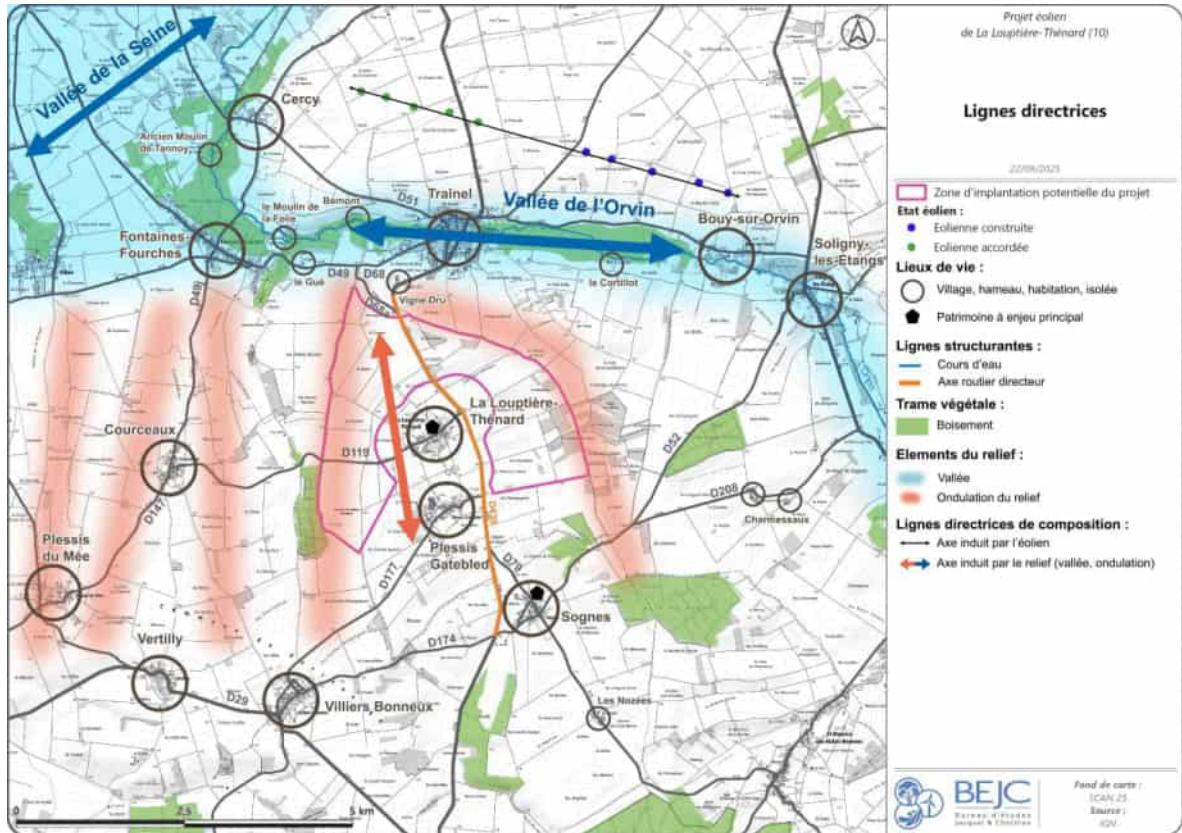
RWE

Projet éolien de La Louptière-Thénard : Synthèse des enjeux



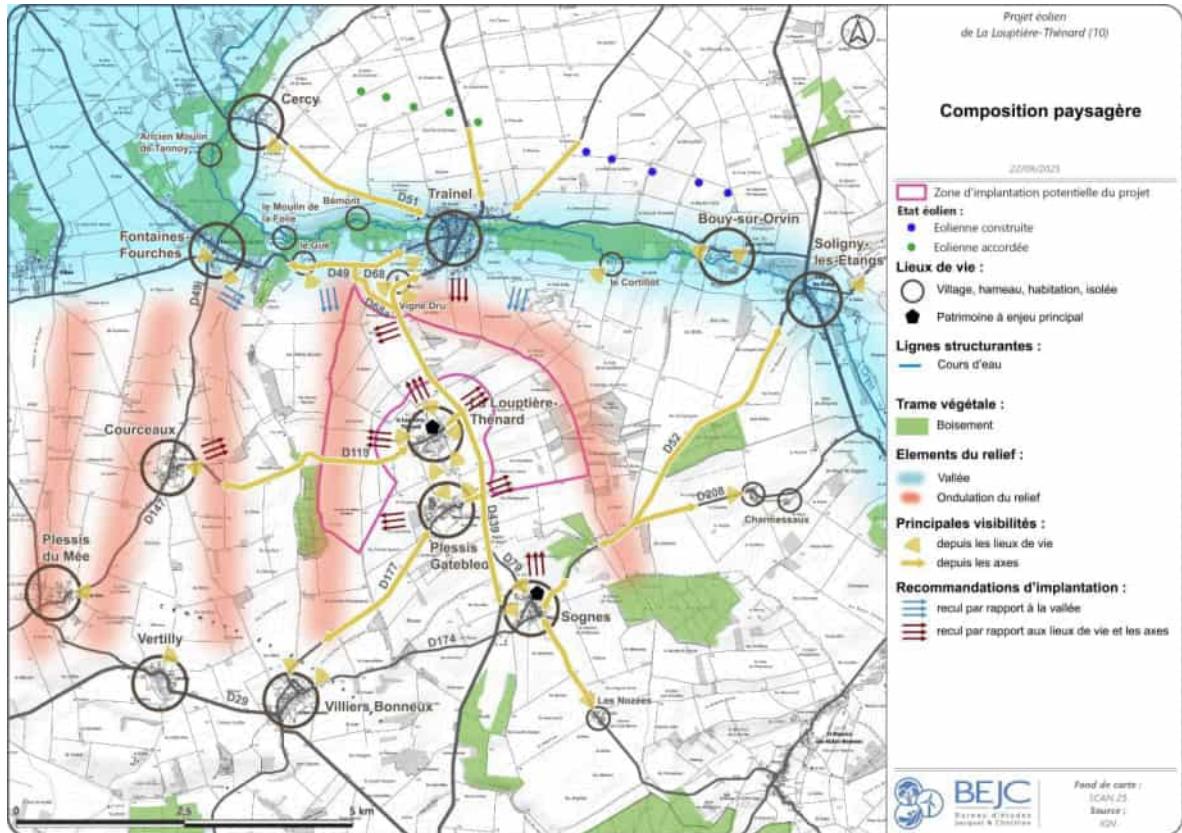
Projet éolien de La Louptière-Thénard

Recommandations paysagères



Projet éolien de La Louptière-Thénard

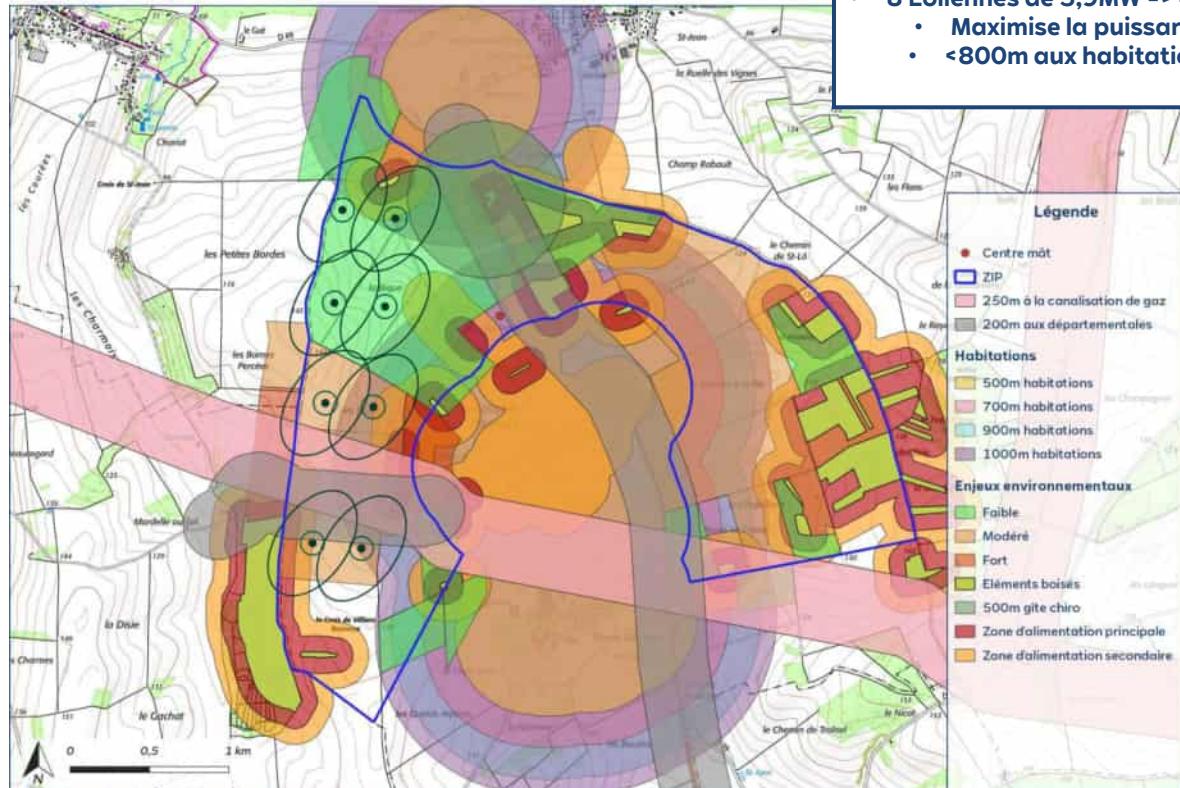
Recommandations paysagères



Projet éolien de La Louptière-Thénard

Implantation 1 : 8 Eoliennes Ouest

Projet éolien de La Louptière-Thénard : Implantation

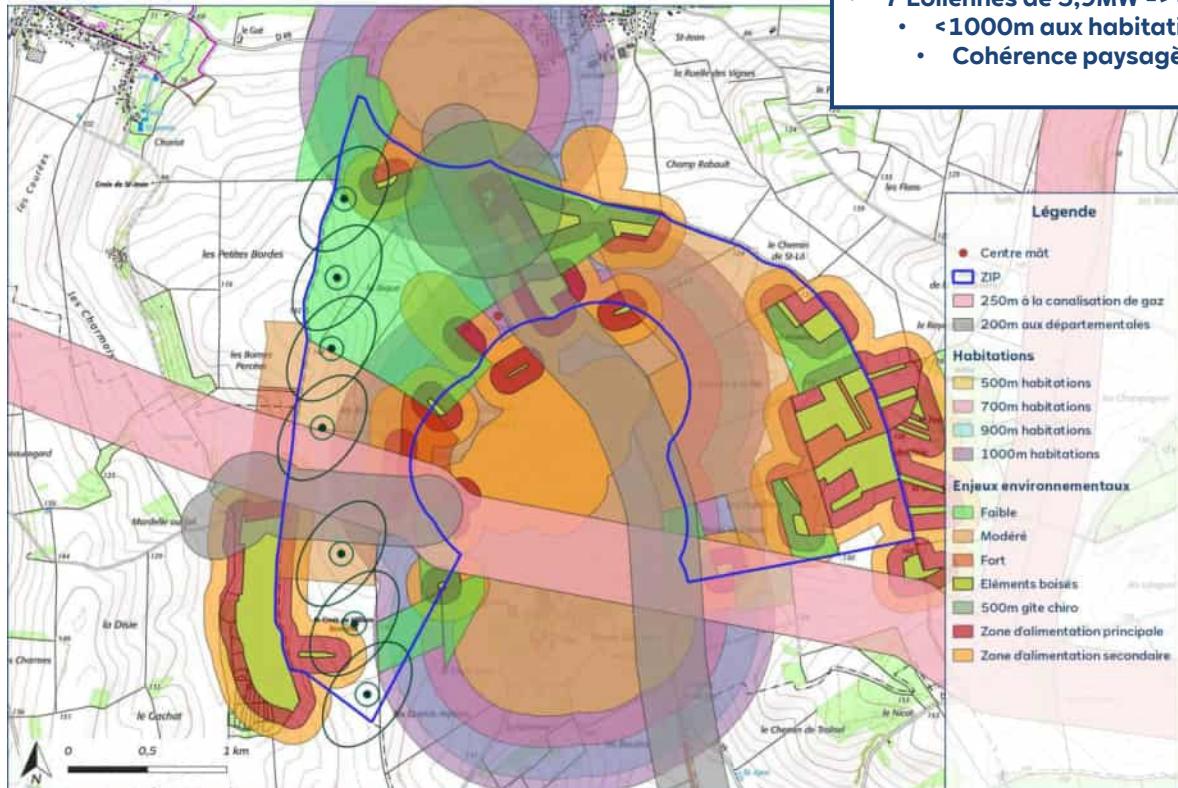


- 8 Eoliennes de 5,9MW => 47,2MW
 - Maximise la puissance
 - <800m aux habitations

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Implantation 2 : 7 Eoliennes Ouest

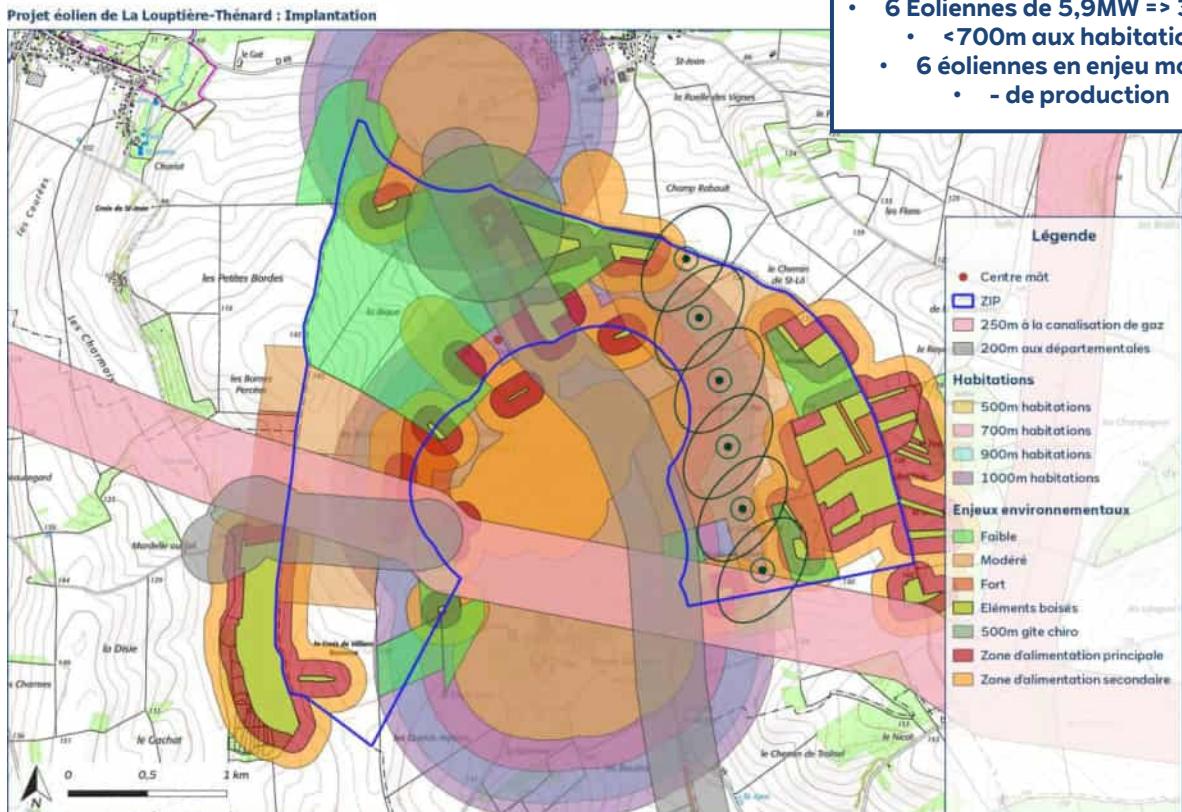
Projet éolien de La Louptière-Thénard : Implantation



- 7 Eoliennes de 5,9MW => 41,3MW
 - <1000m aux habitations
 - Cohérence paysagère

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Implantation 3 : 6 Eoliennes Est

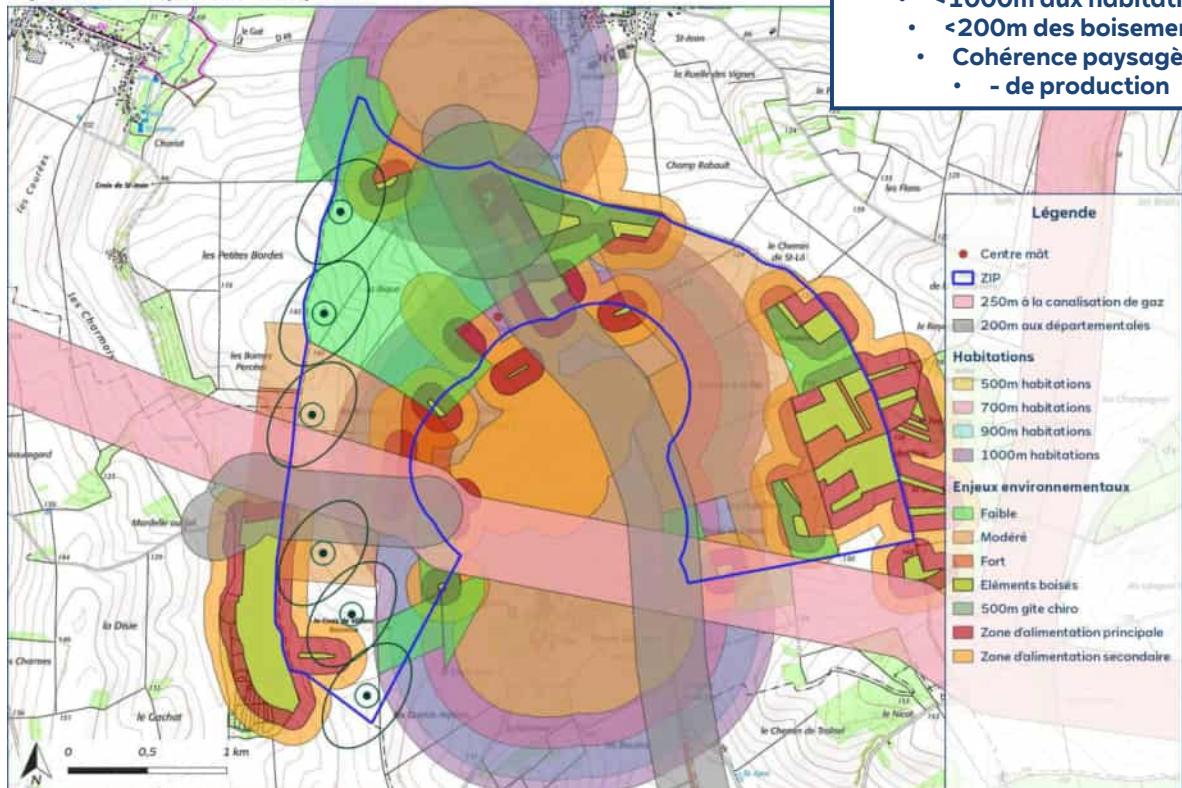


- **6 Eoliennes de 5,9MW => 35,4MW**
 - <700m aux habitations
 - **6 éoliennes en enjeu modéré**
 - - de production

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Implantation 4 : 6 Eoliennes Ouest

Projet éolien de La Louptière-Thénard : Implantation



- 6 Eoliennes de 5,9MW => 35,4MW
 - <1000m aux habitations
 - <200m des boisements
 - Cohérence paysagère
 - de production

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Points de vue

RWE

Projet éolien de La Louptière-Thénard : Emplacement point de vue



Projet éolien de La Louptière-Thénard

PDV 1 : 6 Eoliennes Ouest



Projet éolien de La Louptière-Thénard

PDV 3 et 6: 6 Eoliennes Ouest



Projet éolien de La Louptière-Thénard

PDV 4 et 5 : 6 Eoliennes Ouest



Projet éolien de La Louptière-Thénard

PDV 2 : 6 Eoliennes Est



Projet éolien de La Louptière-Thénard

PDV 3 et 5 : 6 Eoliennes Est





Conclusion sur l'implantation

1. Le projet éolien de La Louptière-Thénard

Planning du projet

